

Procès-verbal de la réunion **du Conseil Municipal du 26 Mars 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six du mois de mars à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, en Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre MAZINGUE, Maire de la commune suite à la convocation du 19 mars 2015.

Etaient présents : M. Jean-Pierre MAZINGUE, M. Daniel RONCHIN, M. Paul CANION, M. Joël DEHOVE, Mme Séverine DELOBELLE, Mme Corinne BRUYER, Mme Maryse CARLIER, M. Alain CLOEZ, M. Gilles DE MACEDO, M. Cédric GREVIN, M. Christian JEUNE, M. René LECUYER, Mme Alice NAVEAU, M. Jean-Léon NOISETTE, M. Geoffrey PAUL, Mme Josy PICCOLI.

Etaient excusés et ayant donné procuration : Mme Roxane GHYS a donné procuration à M. Daniel RONCHIN, Mme Ludivine JOVENIAUX donné procuration à M. Alain CLOEZ.

Etait absent : M. Guy FACQ (excusé).

Secrétaire de séance : Mme Maryse CARLIER.



ORDRE DU JOUR

- 1° Budget de la commune 2014 : compte de gestion - compte administratif - affectation du résultat
- 2° Budget Service des Eaux 2014 : compte de gestion - compte administratif - affectation du résultat
- 3° Vote des taxes locales
- 4° Travaux de rénovation de la toiture de la salle St Martin (choix de l'entreprise & demande de subvention)
- 5° Démission du 2ème adjoint
- 6° Election d'un 5ème adjoint
- 7° Questions diverses

1° - Budget de la commune 2014 : compte de gestion - compte administratif - affectation du résultat :

Le Maire présente les résultats du budget principal et des budgets des services non personnalisés.

Une fiche explicative permettant une interprétation plus aisée des documents administratifs est jointe au dossier remis aux membres du Conseil Municipal.

Elle est reprise ci-après :

- Le budget s'établit en recettes et en dépenses constatées,
- Il se décompose en section de fonctionnement et en section d'investissement,
- L'excédent de la section de fonctionnement est affecté prioritairement à l'alimentation du budget d'investissement.

Compte-tenu du report du résultat de l'exercice précédent (2013), le résultat de clôture 2014 est constitué :

a) du report 2013 :		
	+ 137.270 € au niveau investissement	
	+ 558.755 € au niveau fonctionnement dont 268.008 € affectés à l'investissement	
b) du résultat de l'exercice 2014 :		
	- 357.774 € au niveau investissement	
	dont . subvention non reçue « salle des sports »	153.000 €
	. TVA à encaisser (FCTVA)	68.790 €
	. auto financement	137.000 €
	+ 168.810 € au niveau fonctionnement	
	. plan auto financement	137.000 €
	. différence : économies diverses	
c) Le résultat de clôture de l'exercice 2014 :		
Au niveau investissement :	(+ 137.270 € - 357.774 €) =	- 220.504 €
Au niveau fonctionnement :	(+ 558.755 € - 268.008 € + 168.810 €) =	+ 459.557 €
Montant affecté à l'investissement :		- 220.504 €
Soit un solde de :		+ 239.053 €

Sur base des documents remis, le Conseil Municipal délibère sur l'approbation du compte de gestion.

Délibération du Conseil Municipal pour le compte de gestion de la commune :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le Maire se retire et l'assemblée est présidée par le 1^{er} adjoint qui soumet au vote l'approbation du compte administratif.

Délibération du Conseil Municipal pour le compte administratif de la commune :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

2° - Budget Service des Eaux 2014 : compte de gestion - compte administratif - affectation du résultat :

Le Maire commente les documents remis.

Le résultat, à la clôture de l'exercice 2013, ressort à 287.428,10 € se décomposant en :

- Un déficit du budget d'investissement de 82.316,25 €
- Un excédent de fonctionnement de 369.744,35 € dont 102.642,25 € affectés à l'investissement de l'exercice 2014 pour combler le déficit précédent.

Le résultat de l'exercice 2014 ressort à + 133.847,41 € dont un excédent d'investissement de 72.327,71 € et un excédent de fonctionnement de 61.519,70 €.

En conséquence, le résultat de clôture de l'exercice 2014 ressort à 318.633,26 € (287.428,10 € - 102.642,25 € + 133.847,41 €).

Le compte de gestion est soumis au vote du Conseil Municipal.

Délibération du Conseil Municipal pour le compte de gestion du service des eaux :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le Maire se retire et l'assemblée est présidée par le 1^{er} adjoint qui soumet au vote l'approbation du compte administratif.

Délibération du Conseil Municipal pour le compte administratif du service des eaux :

Votants	17
Pour	17
Contre	0
Abstention	0

3° - Vote des taxes locales :

Le Maire rappelle les taux d'imposition communaux de 2014 :

Taxe d'habitation	12,93 %
Taxe foncière (bâti)	19,20 %
Taxe foncière (non bâti)	58,57 %

Pour information, le Maire invite le Conseil Municipal à consulter le tableau des taux moyens communaux de 2014, en particulier au niveau départemental.

Ceux-ci s'élèvent respectivement à :

37,65 % pour la taxe habitation
25,57 % pour la taxe foncière sur le bâti
54,90 % pour la taxe foncière sur le non bâti

Il est évidemment constaté un taux particulièrement faible au niveau de la taxe d'habitation.

Malgré les perspectives d'une réduction significative des dotations de l'état mais compte-tenu d'un plan d'économies mis en place, le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2015.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Sur les bases adoptées par le Conseil Municipal, les produits prévisionnels pour 2015 des 3 taxes s'élèvent à 364.955 €.

Le produit de ces taxes directes locales est affecté d'un prélèvement au titre du GIR de 94.388 €. Par contre, il est complété par les allocations compensatrices pour un montant de 38.924 €.

4° - Travaux de rénovation de la toiture de la salle St Martin (choix de l'entreprise & demande de subvention) :

5 entreprises ont répondu à l'appel d'offres.

La commission d'appel d'offres s'est réunie le 25/03/2015.

Sur base des 3 critères pondérés : le prix pour 45 %, la valeur technique pour 40 %, les références de l'entreprise pour 15 %, le classement établi par la commission d'appel d'offres s'établit comme suit :

- 1 Entreprise JLF - 59530 Louvignies-Quesnoy
- 2 SARL LEPEZ - 59218 Salesches
- 3 Entreprise C2A - 59218 Poix du Nord
- 4 TBRC - 59268 Fressies
- 5 SARL Gérard FREHAUT - 59440 Avesnelles

Après relecture de l'avis d'appel public à la concurrence et analyse par le Conseil Municipal de la notation établie sur les critères précités, le Maire propose au Conseil Municipal de retenir l'offre de l'entreprise JLF de Louvignies-Quesnoy pour un montant de 30.362,40 € TTC.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal de demander une subvention auprès de l'Etat de 40 % du montant HT de l'offre retenue.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

5° - Démission du 2^{ème} adjoint :

M. Paul CANION, 2^{ème} adjoint, a présenté sa démission le 03/03/2015.

En date du 09/03/2015, Madame le Sous-préfet a accepté cette démission.

Le Maire remercie M. CANION pour son engagement de longue date au service de la commune.

M. CANION informe le Conseil qu'il reste membre du Conseil Municipal et qu'il continuera de participer aux différentes commissions dans lesquelles il est engagé.

6° - Election d'un 5^{ème} adjoint :

Le Maire propose d'élire un nouvel adjoint qui aura rang de 5^{ème} adjoint.

Il est constitué un bureau de vote composé de :

2 assesseurs : Jean-Léon NOISETTE
Alice NAVEAU

1 secrétaire : Gilles DE MACEDO

Le Maire procède à l'appel aux candidats :

2 candidats se déclarent : Alain CLOEZ
René LECUYER

Il est procédé au vote à bulletin secret.

Votants : 18
Bulletin blanc : 1
Bulletins exprimés : 17

Résultats :

Alain CLOEZ 16
René LECUYER 1

Alain CLOEZ est élu « 5^{ème} adjoint ».

Il remercie le Conseil de la confiance accordée et s'engage à servir avec dévouement et efficacité la commune.

7° - Questions diverses :

a) Modification du tableau du personnel permanent :

Compte-tenu de la réorganisation des services suite au départ à la retraite au 1^{er} avril 2015 d'une employée municipale « ATSEM », il est proposé de porter à 26 heures/hebdomadaire la durée de travail d'un agent d'animation qui remplacera partiellement l'ATSEM partante.

Le Maire présente le détail de l'horaire de cet agent affecté d'une part à une classe maternelle, à la cantine et à 3 heures d'activités périscolaires.

Délibération du Conseil Municipal :

Votants	18
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

b) Situation au niveau de la police municipale :

Notre policier municipal étant en arrêt pour une période indéterminée suite à un accident de service, le Maire procède à l'étude d'une éventuelle solution de remplacement pendant cette absence.

Les règles particulièrement strictes par rapport à cette fonction ne permettent d'envisager que 2 hypothèses :

- un éventuel accord avec une commune voisine pour bénéficier d'un policier en fonction à temps partagé,
- le détachement d'un fonctionnaire territorial disposant des compétences nécessaires mais qui devrait rejoindre son administration d'origine au terme de son détachement.

Il n'est par contre pas possible - pour des raisons budgétaires - d'envisager la création d'un second poste de policier municipal.

c) Point sur la création du site informatique :

Geoffrey PAUL, conseiller délégué, présente les importantes avancées du dossier qui - après la phase de création de l'arborescence du site, le choix des thèmes - est maintenant dans la phase active d'élaboration des contenus.

Le groupe de travail se réunit régulièrement.

L'objectif est de disposer d'un site informatique opérationnel en septembre.

d) Point sur le groupe de travail « sécurité/circulation/stationnement » :

Alain CLOEZ, précédemment conseiller délégué, en charge de ce groupe de travail se propose de poursuivre cette mission.

Le groupe qui se réunit 2 fois/mois a déterminé 5 zones prioritaires. Les propositions établies pour chacune des zones feront l'objet d'une concertation avec les riverains concernés avant qu'un plan global ne soit présenté au Conseil Municipal.

e) Point sur le projet d'embellissement et de fleurissement de Poix du Nord :

Séverine DELOBELLE, adjointe en charge de l'animation de la vie locale, rappelle que le groupe de travail réunit des élus, des employés municipaux intéressés, deux lauréats du concours des maisons fleuries et une professionnelle du secteur.

Un travail important a été fait pour être opérationnel dès cette année.

Les opérations de fleurissement débuteront début avril.

f) Réunion « PLU » :

Une réunion à l'initiative de la vice-présidente de la CCPM en charge du droit des sols se tiendra le mercredi 15 Avril 2015 à l'hôtel de ville de Le Quesnoy.

L'objet est une information et un échange sur la réforme du PLU avec une réflexion sur 2 options : un PLU communal ou un PLU intercommunal.

Membres participants : Daniel RONCHIN
Geoffrey PAUL

g) Mise en accessibilité des bâtiments publics :

Il a été reçu ce jour le rapport d'étude relatif à l'accessibilité. Une fiche de synthèse est remise aux membres du Conseil Municipal.

Une réunion de restitution de cette étude se déroulera le jeudi 23/04/2015 à 10 heures en mairie en présence de l'auteur de cette étude (cabinet ACCESMETRIE), de la représentante du Conseil Général et des membres de la commission du cadre de vie.

Il est précisé d'une part que si d'autres conseillers sont intéressés, ils peuvent participer à cette réunion et d'autre part, que le dossier complet est consultable en mairie.

h) R.E.P. (sortie du REP du collège MONTAIGNE et des écoles du réseau) :

Le Maire fait le point sur les dernières évolutions du dossier : une délégation a été reçue par Madame le Sous-préfet qui est intervenue pour l'obtention d'un rendez-vous au cabinet de Madame le Ministre de l'Education nationale ; elle est dans l'attente d'une réponse.

i) Centre aéré

Jean- Léon Noisette fait état d'une réunion le 11/03/2015 qui a fait le point sur les séjours « hiver » qui se sont très bien déroulés.

En ce qui concerne le centre aéré d'été, la clôture des inscriptions se fera 15 jours avant le démarrage, soit mi-juin.

Une prochaine réunion apportera des précisions (pour rappel : le centre aéré est maintenant de la compétence de la CCPM qui a passé une convention avec l'UFCV pour l'organisation de toute la partie ludique).

Les directeurs et moniteurs seront en convention avec cet organisme mais le cahier des charges prévoit un droit de regard des Maires concernés et de la CCPM sur le choix de ceux-ci.

j) CCPM :

La CCPM tiendra sa prochaine réunion plénière regroupant l'ensemble des Maires et des Conseillers Communautaires le mardi 07/04/2015 à 18 h 30, salle des fêtes de Poix du Nord.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal sont conviés à cette réunion qui se déroulera pour la première fois dans notre commune.

k) Festivités :

Samedi 28 mars 2015 :

- de 9 h à 12 h : portes ouvertes au Collège Montaigne,
- à 20 heures : 4^{ème} festival de chœurs d'enfants « HAINAUT CHŒURS » à l'église de Poix du Nord.

Lundi 6 avril 2015 : une chasse aux œufs de Pâques sera organisée au jardin « Wallerand », rue Dondaine.

Monsieur le Maire déclare la séance close à 22 h 20.